

S.I.R.D. 135, rue de l'Industrie 38170 SEYSSINET-PARISET

tél: 04.76.21.85.26 fax: 04.76.49.03.79

N/Réf: DELCOM 50bis-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité Syndical du 12 novembre 2008

Le douze novembre deux mille huit à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Vice-Président du SIRD

Date de convocation : 29 octobre 2008

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : Votants :

Présents: Y.BOULARD, M.BROUZET, A.CARBONARI, J.CARRIER, J.CHAPUIS, C.DIDIER, P. FAUCHER, G.FRIER, J. GAUTHIER, V.GONNET, P.MOLINARO, M.

REPELLIN, D.ROUX, A.SAUNIER-PLUMAZ, J. TESSAIRE

Absents excusés: M. BAFFERT, C.COIGNE, F. GILABERT, G.JULLIEN, M.MASTROMAURO,

Président de séance : M. REPELLIN

Secrétaire de Séance : Y.BOULARD

Rappel du quorum : 10

Objet: ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES

BP 2008 : Ouverture de crédits- Financement complémentaire de la

médiation de nuit.

Rapporteur: Marcel REPELLIN

Le Président expose :

Objet : Financement de la médiation de nuit sur le 4ème **trimestre 2008** Contributions supplémentaire de la ville de Fontaine et Complément de financement du FIPD 2008

Le Président expose

Considérant la poursuite de l'action de médiation de nuit sur le territoire de Fontaine sur le 4ème trimestre 2008,

Considérant que le financement initial de l'action s'est achevé au 30.09.2008.

Considérant 1'obtention de la subvention complémentaire du FIDP 2008 d'un montant 3701 €

Considérant l'évaluation des besoins de présence sociale effectuée sur les quartiers Centre Ancien, Floralies, Alpes, Bastille-Néron de la ville de Fontaine

Considérant que la ville de Fontaine ne contribue qu'à hauteur de 50% de la compétence Prévention du SIRD

Considérant la contribution supplémentaire de la ville de Fontaine au financement de la médiation de nuit sur le $4^{\text{ème}}$ trimestre 2008 pour un montant de $10\ 000\ \in$

Au vu de ces éléments il convient de régulariser les écritures comptables suite aux dépenses et recettes supplémentaires liées à l'action. Et plus particulièrement :

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts
D 611-101: Prestation de services	13 701 €
TOTAL D 011 charges à caractère générale	13 701 €
R 7474 Contribution communales (ville de Fontaine	10 000 €
R 7471 Subvention ETAT (Fond interministériel de prévention de la délinquance)	3701 €
TOTAL Recettes chapitre 74 Dotations et participations	13 701 €

Le comité syndical, après délibération CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Conforme au registre Ainsi fait les jours, mois et ans susdits

> Seyssinet-Pariset, le 13 novembre 2008 Le Vice-président Marcel REPELLIN